

Avis adopté

Séance plénière du 27 janvier 2026

« La *santé* dans les Outre-mer »

Déclaration du groupe Familles

Dix-sept ans après son avis intitulé « L'offre de santé dans les collectivités ultramarines », le CESE remet l'ouvrage sur le métier. La France peine à résorber l'écart entre les indicateurs de l'état de santé de la population des outre-mer et ceux observés dans l'Hexagone.

Ainsi en avril 2025, l'Insee souligne que la mortalité infantile outre-mer y est deux fois plus élevée que dans l'Hexagone. Elle atteint 8 pour mille avec de fortes disparités selon les territoires ultramarins. Autre exemple alarmant, autour de la santé mentale, grande cause nationale 2025, les jeunes entre 15 et 29 ans souffrent d'un ou plusieurs symptômes de dépression, 39 % en Guadeloupe, 44 % en Martinique et 52 % en Guyane contre 25 % dans l'Hexagone.

Deux préconisations doivent permettre aux Outre-mer de combler les écarts et ouvrir à chacun un accès effectif aux soins sur l'ensemble du territoire.

Le principe de solidarité territoriale sanitaire par la mise en place de référents télémédecine, pour des relations nouvelles entre territoires de santé hexagonaux et ultramarins doit s'imposer rapidement. C'est une voie performante pour rapprocher les territoires les plus isolés et pallier une démographie médicale déficitaire.

La préconisation visant à définir conventionnellement des objectifs territorialisés de santé publique nous semble une bonne approche pour plus de prévention. Développer la prévention et l'éducation à la santé est une absolue nécessité dans les Outre-mer. Les familles et les associations d'usagers de la santé doivent être pleinement associées pour atteindre ces objectifs et permettre à chacun de préserver son capital santé.

Le groupe Familles a salué le travail réalisé tout en rappelant qu'il était attendu par le CCNE dans le cadre des Etats Généraux sur la bioéthique.

Le Groupe Familles a adopté l'avis